

POLICULTURES

Janvier 2010

LA LETTRE DES POLITIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES.

Numéro 14,2

La clause de compétence générale chère aux collectivités locales, page 4 > Rapport Tessier : avec et contre Google, page 5 > La production audiovisuelle reste parisienne, page 6 > La chronique de Jacques Bertin : les idées de Le Pen, ça recommence, page 7 > Rodin à Angers, page 8 > Le musée Maillol à l'heure des vanités, page 8 > La langue française en 2008 : cruciale Afrique, page 9 > Momix : nouvelle étape pour le festival jeune public, page 10 > Un mois culturel en bref, page 11 > Notes de lecture : anthologies de combat, page 12 >

PRÉSIDENT-MINISTRE

Le Président de la République, donc, s'intéresse de près à la culture. On devrait s'en réjouir. Mais entendre le Président parler de culture avec le luxe de précisions dans lequel il s'est enfoncé laissait une impression étrange. Était-il à son niveau ?

Reste le fond, c'est-à-dire ce qu'il a annoncé. On retiendra ici, parce que la plupart des media ont focalisé sur internet, le revirement sur la réforme des collectivités territoriales. Plus question de retirer aux régions et aux départements la clause de compétence générale : ils pourront continuer à intervenir dans la culture, et à le faire ensemble. Une revendication centrale des collectivités territoriales et de leurs partenaires culturels est satisfaite. Le Président s'est d'autant plus incliné que cette question était marginale pour lui.

Satisfaite pour peu de résultats à en attendre ? C'est qu'il demeure une autre grande interrogation, liée à la réforme des finances locales et à celle des collectivités territoriales. Quand bien même celles-ci ne seraient pas empêchées par la loi d'intervenir dans le domaine culturel, le feraient-elles ? de partout en effet s'élèvent les craintes que les réformes en cours n'obligent les collectivités territoriales à se replier sur leurs compétences obligatoires. Ce qui est permis mais facultatif ferait donc les frais des bouleversements.

Philippe PUJAS

BOULEVERSEMENTS ET INQUIÉTUDES

2010 commence sous le signe des bouleversements annoncés. Bouleversement, ou au moins changement profond, dans l'organisation du ministère de la Culture, passé au rétrécisseur de la "RGPP" (révision générale des politiques publiques). Bouleversement, aussi, dans l'organisation territoriale, qui crée une double déstabilisation : les compétences sont chamboulées ou risquent de l'être, le financement de la culture par les collectivités territoriales, principal moteur

public ces dernières années, est moins assuré de pouvoir continuer comme avant.

La forte mobilisation des collectivités locales et de leurs associations, celle des acteurs culturels (professionnels, associations d'amateurs et de bénévoles) a eu pour premier résultat de faire reculer le gouvernement sur un point central, le maintien de la clause de compétence générale pour les régions et les départements.

Nos pages focus 2 à 5



Christian Boltanski succède à Anselm Kiefer et Richard Serra sous les voûtes du Grand-Palais à Paris comme artiste invité de l'exposition monographique "Monumenta". Il a affronté le site dans sa dimension horizontale et sa dimension verticale, par une installation de fripes qui comprend notamment une montagne alimentée et rebattue par une grue. Image de politiques en mauvais état mais qui ont du mal à se transformer ? Jusqu'au 21 février

BOULEVERSEMENTS ET INQUIÉTUDES



2010, année de toutes les incertitudes ? Le paysage des politiques culturelles, élaboré au long des années avec un partage des tâches évoluant lentement et pragmatiquement entre l'État et les collectivités territoriales, est appelé à changer, sans qu'on puisse encore vraiment mesurer l'ampleur des conséquences du changement. Le sentiment est cependant très largement répandu que la voie dans laquelle on s'engage est semée de beaucoup de dangers. En témoignent les mouvements qui ont marqué la fin de l'année : grèves au sein du ministère de la culture, dont la plus intense et la plus longue a été celle qui a conduit à la fermeture du Centre Pompidou pendant plus de quinze jours ; large mobilisation des acteurs culturels contre les projets de réforme et les orientations de la politique culturelle de l'État. Avec l'inévitable question que pose un tel rassemblement : ne s'agit-il que d'un front du refus contre le changement ?

CONSTRUCTION PROGRESSIVE

Ce qui a soutenu dans le passé les politiques culturelles - le colloque final de l'Observatoire des Politiques Culturelles, le 11 décembre dernier, comme le remarquable livre du Comité d'histoire du ministère de la culture publié au même moment (*page 4*) l'ont bien montré - c'est l'intelligence d'une construction progressive entre l'État et les collectivités territoriales, et entre collectivités territoriales. Certes l'histoire n'est pas totalement celle qu'on raconte le plus volontiers, qui décrit un État jouant d'abord le rôle de prescripteur et accélérateur, les collectivités territoriales devenant progressivement les acteurs majeurs, tant dans les orientations que dans les financements.

Mais si certaines collectivités, en particulier les villes, ont pu avoir un rôle d'entraînement supérieur à ce que raconte l'histoire, il reste que les politiques culturelles d'aujourd'hui sont le résultat de cette construction progressive, qui aujourd'hui paraît à beaucoup menacée.

Premier sujet d'inquiétude : la réforme du

ministère de la culture, entrée en vigueur le 1er janvier. L'État reste considéré par tous ses partenaires comme un point d'ancrage indispensable, qui doit rester fort. On attend toujours de lui qu'il assure l'équilibre entre régions, qu'il protège le patrimoine national, qu'il ait un point de vue expert sur un certain nombre de sujets, etc. Malgré ses protestations, l'État inquiète. Budget en baisse sur des fonctions centrales comme l'action culturelle, incertitudes sur la manière dont seront désormais gérées ses missions de protection du patrimoine et de soutien à la création, trop grande proximité avec l'industrie du loisir : l'impression domine que le partenaire-pivot fait défaut.

RÉFORME IMPOSÉE

L'incertitude s'alimente de ces orientations, où certains veulent voir un État cherchant à se faire tout petit, et la réforme du ministère n'est vue que sous ce prisme. Elle l'est d'autant plus que la réforme a été imposée, précédée d'aucun débat, dans un secteur habitué à des réflexions partagées. Réduire à trois le nombre des directions du ministère était peut-être la bonne idée en l'état de la décentralisation, les fonctions centrales n'étant plus que celles d'un État stratège. Un bon débat, un éclairage sur la philosophie du changement ont cruellement fait défaut. L'application rigide de la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux a encore alourdi le climat interne.

UNE CONCESSION MAJEURE

Sur le deuxième sujet d'inquiétude, la réforme des collectivités territoriales et des finances locales, une première victoire a été obtenue par les opposants aux réformes. Dans ses vœux au "monde de la culture", le Président de la République a concédé que départements et régions pourraient continuer à intervenir dans le domaine culturel. La concession prend acte d'un déséquilibre d'intérêt : le sujet était marginal pour le Président de la République, central pour les collectivités territoriales et



Frédéric Mitterrand et Christian Boltanski devant l'installation du second au Grand-Palais : allégorie de l'accumulation ou de l'échec de politiques en lambeaux ?

leurs partenaires culturels.

Les politiques culturelles locales reposent sur deux piliers. Le premier, dont on vient de parler, est l'intervention croissante des collectivités territoriales, tant dans le financement que dans la direction des politiques culturelles ; le second est le partenariat entre acteurs publics, terrain d'élection des financements croisés qui ont été le mode privilégié des interventions publiques en faveur de la culture. Ces deux piliers étaient ébranlés par les réformes en cours. La décision présidentielle retire la menace qui pesait sur le premier. Reste l'onde de choc de la réforme fiscale, qui conduit un grand nombre de collectivités à

dire qu'elles devront se replier sur leurs compétences obligatoires, où la culture a peu de place.

Les associations d'élus, les acteurs culturels (professionnels, associations) s'étaient battues vigoureusement pour le maintien de la clause de compétence générale, et le ministre de la culture lui-même avait assuré qu'il la défendrait. Le Président de la République a pris acte de cette mobilisation, et fait des promesses, dans le style qui est le sien, niant des évidences*

A ces questions s'ajoute, pour charger la barque des incertitudes, celle qui s'annonce : la réforme des critères de subventions aux associations, qui doivent s'aligner sur la législation européenne.

avec notamment l'obligation de s'inscrire dans des politiques d'intérêt général. Ce sera aussi un des grands thèmes de l'année qui commence.

** "Je voudrais d'ailleurs tordre le cou aux insinuations selon lesquelles l'Etat voudrait retirer aux collectivités locales leurs prérogatives en matière culturelle. Je le réaffirme solennellement pour être bien compris devant vous : toutes les collectivités, des communes aux régions en passant par les intercommunalités et les départements, continueront à exercer leur compétence culturelle après le vote de la loi réformant les responsabilités des collectivités territoriales"*

UN VASTE FRONT CONTRE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Les dernières semaines de 2009 ont été marquées par une forte mobilisation du monde culturel contre la politique gouvernementale. Cette mobilisation est certes le fait des partis politiques d'opposition, on y trouve aussi des mouvements réputés plus proches de la gauche que de la droite, mais le front est beaucoup plus large, comme en témoigne de façon exemplaire la création en Ile-de-France du "Comité régional d'action pour la culture et la connaissance en Ile-de-France", C.R.A.C.C.", auquel participent, à côté des principaux syndicats, des organisations habituellement plus neutres, comme l'Association des Bibliothécaires, l'Association de Directeurs des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, la Fédération des écomusées et musées de société et la Fédération des professionnels du secteur

de l'art contemporain - CIPAC.

Le CRACC a publié un manifeste qui affirme qu'"il y a urgence" à notamment - dénoncer la destruction organisée du service public par des réformes rétrogrades, dont la révision générale des politiques publiques, qui risquent de remettre en cause à court terme l'existence du ministère de la culture et qui n'ont d'autre but que de laisser toute la place aux secteurs privés et marchands.

- mettre un frein à la paupérisation et à la précarisation grandissante des artistes, des techniciens, des chercheurs et de tous les autres personnels de ces secteurs, dans un contexte de fragilisation généralisée.

- interpellier les élus et les responsables politiques sur la réforme des Collectivités Territoriales, dont les conséquences pourraient

s'avérer désastreuses pour la création artistique, les projets et actions culturels et éducatifs, l'emploi, les services sociaux, et tout ce qui développe et favorise le lien social et l'émancipation des personnes !"

La clause de compétence générale était au cœur des préoccupations. Celles, par exemple, de *Culture et départements* (association de directeurs d'affaires culturelles de Conseils généraux et directeurs d'offices départementaux d'action culturelle) pour qui "les différents niveaux de collectivité doivent pouvoir continuer à intervenir", et qui réclame une loi pour "formaliser la possibilité de ces interventions". *Culture et départements* a aussi exprimé son inquiétude devant les "signes de désengagement donnés par certains Conseils généraux en matière culturelle avant que ne soit votée la Réforme des collectivités territoriales"

LA CLAUSE DE COMPÉTENCE GÉNÉRALE CHÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

La dernière rencontre des vingt ans de l'Observatoire des politiques culturelles a mis en évidence l'inquiétude devant les perspectives de réforme des collectivités territoriales, en particulier la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et les départements.

La clause de compétence générale a occupé les esprits lors du colloque de clôture des rencontres organisées pour célébrer le vingtième anniversaire de l'Observatoire des Politiques culturelles, le 11 décembre au Sénat. Faisant, sur le thème du jour, "bilan et perspectives de la décentralisation culturelle", largement appel au témoignage d'élus, la rencontre aura bien mis en évidence la singularité d'une politique qu'on dit aujourd'hui "co-construite", et qui ressemble beaucoup à un passage de relais entre le premier et les secondes. Passage de relais marqué par un grand empirisme, des cadres réglementaires souples, et des interventions conjuguées qui ont largement utilisé les financements croisés.

Mais la rencontre a aussi vivement exprimé l'inquiétude des milieux locaux sur la réforme des collectivités territoriales, qui prévoyait la fin de la compétence générale pour les régions et les départements. Ce serait, alors que parallèlement la réforme des finances locales crée d'autres incertitudes, un coup très rude pour le financement de la culture, qui s'est trouvée très bien des projets partagés, ont martelé plusieurs intervenants.

Dès l'ouverture de la rencontre, Catherine Tasca, vice-présidente du Sénat, ancienne ministre de la culture, le souligne : "la culture a été le terrain privilégié de la contractualisation, qui a donné un nouvel essor à la politique

culturelle par un effort conjugué de l'État et des collectivités territoriales". Dès Malraux, rappelle-t-elle, les maisons de la culture ont été inscrites dans des partenariats. Une mécanique s'est mise en place, qui voyait l'État prendre des initiatives et s'appuyer sur des collectivités territoriales volontaires.

Au fil des ans, un basculement s'est opéré, et aujourd'hui l'initiative vient souvent des collectivités territoriales, qui assument plus que l'État le financement de la culture."

RISQUES DE DÉSTABILISATION

Catherine Tasca relève les risques de "déstabilisation" liés à la réforme annoncée, et se demande si cette réforme ne va pas provoquer un recul. "Les collectivités territoriales font face à des difficultés financières. Des charges sont transférées sans compensation. Et la crise accentue ces difficultés parce qu'elle ampute les ressources des collectivités territoriales".

Pour elle, la suppression de la clause de compétence générale aurait "deux inconvénients majeurs" :

- retirer de la liste des contributeurs deux niveaux de collectivités qui ont su renouveler les politiques culturelles locales

- produire le risque d'un face à face entre les communes et le ministère de la culture, alors que le pluralisme des financements est une

garantie de liberté et de diversité".

C'est également le point de vue qu'exprime le président de l'Observatoire, Michel Fontès, pour qui "Il serait dramatique que les communes restent en tête-à-tête avec l'État".

C'est ce que soulignera aussi Philippe Laurent, maire de Sceaux et spécialiste des finances locales. Pour lui, les co-financements (expression qu'il préfère à "financements croisés") sont "absolument indispensables, parce qu'ils protègent l'indépendance des acteurs culturels, qu'ils réunissent les fonds nécessaires pour les projets d'une certaine ampleur". Mais Philippe Laurent dit parallèlement son inquiétude devant "la perspective, dans les années qui viennent, de la diminution des marges de manœuvre budgétaires des collectivités territoriales.

Pierre Hanotaux, directeur de cabinet du ministre de la culture, veut apaiser ces craintes. Le ministre, assure-t-il, est lui-même très attaché aux financements croisés, et les défendra. Il annonce que, le ministère souhaitant "rendre l'esprit de la coopération plus efficace et plus lisible", une mission d'analyse sera confiée à l'Inspection générale, avec pour objectif de prendre en compte les enjeux selon les territoires". Les conclusions de la mission seront débattues au sein du Conseil des collectivités territoriales, auquel "le ministre est très attaché".

"une ambition partagée ?"

Sous ce titre paraît, pour le comité d'histoire du ministère de la culture, un ouvrage-clé sous la direction de Philippe Poirrier et René Rizzardo.

Traitant de "la coopération entre le ministère de la culture et les collectivités territoriales" de 1959 à 2009, l'ouvrage ambitionne de raconter "comment s'est constituée l'histoire singulière de la décentralisation culturelle à la française". Pour ce faire, de nombreuses contributions et de nombreux témoignages ont été sollicités.

Universitaires, fonctionnaires, élus et responsables de collectivités territoriales, acteurs des différents secteurs de l'activité culturelle sont rassemblés pour dresser un tableau complexe et vivant de ce demi-siècle. Et raconter une histoire qui, comme le disent Geneviève Gentil et Philippe Poirrier dans leur introduction, "montre combien l'action publique culturelle repose, depuis un demi-siècle, sur un système de coopération qui relie entre elles les différentes collectivités publiques

dans des réseaux de projets et de financements contractualisés".

Les politiques sont à ce point imbriquées que, s'interrogeant sur le futur, et constatant les changements du monde environnant, René Rizzardo n'en conclut pas moins que "plus que jamais, le sort du ministère de la Culture et celui des collectivités sont liés".

526 pages 30 euros Documentation française

RAPPORT TESSIER : AVEC ET CONTRE GOOGLE

Les bouleversements provoqués par la révolution numérique s'imposent dans le calendrier comme dans l'organigramme du ministère. Deux pièces au dossier en ce début d'année : le rapport Zelnik, largement repris par le Président de la République, et le rapport Tessier, sur le contrôle de la numérisation du patrimoine

Premier succès pour Frédéric Mitterrand : il a apparemment réussi à désamorcer la polémique sur un sujet aux enjeux politiques et symboliques majeurs : la numérisation du patrimoine. Ce sujet avait été porté par le précédent directeur de la BNF, Jean-Noël Jeanneney, qui avait eu l'immense mérite de rappeler l'essentiel : la nécessité vitale pour l'Europe de maîtriser la fabrication de sa mémoire numérique, et avait convaincu le Président de la République, Jacques Chirac, d'engager un grand projet, la bibliothèque numérique européenne. En ligne de mire : Google, engagé dans une opération colossale du numérisation des fonds documentaires mondiaux, à ses conditions.

Le projet a démarré plutôt lentement, surtout si on le met en parallèle avec l'offensive de Google, menée sans s'embarrasser d'obstacles tels que le respect des droits d'auteur. Les pratiques contestables du géant américain, attaquées en justice par des éditeurs américains et des éditeurs français, ne l'ont pas empêché de marquer des points en Europe, et même en France. La commissaire européenne spécialisée, Viviane Reding, affirmait l'été dernier qu'un accord avec Google était souhaitable, alors qu'en France même deux coups de tonnerre éclataient : la signature d'un accord entre Google et la Bibliothèque municipale de Lyon, l'annonce de négociations entre la BNF elle-même et Google. Les questions posées par ces faits étaient autant politiques que techniques, et ne manquaient pas de soulever la polémique. Elles le faisaient d'autant plus qu'on découvrait très vite que les accords entre Lyon et Google étaient secrets.

C'est dans ce contexte que le ministre de la culture prenait le parti de refuser la polémique, avec elle les positions absolument tranchées, et de confier une mission et un rapport à un groupe de travail présidé par Marc Tessier, ancien président de France-Télévision. La question était cependant biaisée dès le départ, puisque la question centrale posée à Marc Tessier n'était pas celle de l'indépendance culturelle, mais celle des rapports de collaboration à établir avec Google : le principe de cette coopération était donc posé. Le rapport qui vient d'être rendu répond parfaitement aux attentes du ministre, qui s'est empressé de le qualifier de "remarquable".

UNE GRANDE PLATE-FORME

Le principal mérite du rapport est d'avoir un tout petit peu élevé le débat et cherché une voie moyenne qui préserve l'essentiel, à savoir la maîtrise de son patrimoine par la France.

Il pose le principe qu'il faut maîtriser la constitution de la mémoire numérique. C'est pourquoi il suggère la création d'une grande plate-forme de diffusion des contenus numériques "susceptible de se comparer aux plates-formes de recherche et de commercialisation mises en place par les groupes mondiaux, tels que Google, Microsoft, Amazon...". Cette plate-forme devrait associer acteurs publics et privés (à commencer par les éditeurs, coopération déjà engagée dans le cadre du programme Gallica lancé par la BNF). Le pôle constitué devra prendre en compte l'ambition affirmée d' "une numérisation exhaustive, ou en tout cas la plus large

possible, des ouvrages libres de droits et sous droits".

Deuxième orientation : ne pas se passer, cependant, des avantages qu'offre Google pour la diffusion du patrimoine. La mission suggère donc de négocier avec la firme américaine sur des bases différentes de celles dans lesquelles Google s'est engagée à travers le monde : plus question de lui confier la numérisation des documents, mais seulement de tirer parti de la situation acquise pour proposer un partage de la numérisation, en échangeant des fichiers.

Le rapport condamne sévèrement l'accord conclu par la Bibliothèque municipale de Lyon avec Google, et celui qui faisait l'objet de la négociation avec la BNF. Accords trop déséquilibrés et qui "apportent une réponse inadaptée au regard des besoins des bibliothèques".

Une des faiblesses du rapport est, alors que Marc Tessier n'a cessé de parler de plate-forme francophone en le présentant, d'être totalement franco-français. Une prochaine étape pour le dossier est donc de creuser cet aspect de la question. De même qu'il faudra aussi, maintenant, reprendre le dialogue européen. C'est ce que compte faire Frédéric Mitterrand. "Le rapport va être traduit dans plusieurs langues de l'Union, et j'en parlerai le mois prochain avec mon collègue espagnol", promet le ministre. Qui "partage pleinement l'ambition d'inventer un modèle alternatif à Google Livres pour les œuvres françaises et francophones".

Le Conseil des ministres du 13 janvier a procédé aux principales nominations consécutives à la réorganisation du ministère de la culture et de la communication. Il a nommé Guillaume BOUDY secrétaire général, Philippe BELAVAL directeur général des patrimoines, Georges-François HIRSCH directeur général de la création artistique, Laurence FRANCESCHINI directrice générale des médias et des industries culturelles, Valérie VESQUE-JEANCARD secrétaire générale adjointe, Jean GAUTIER directeur, adjoint au directeur général des patrimoines, Marie-Christine LABOURDETTE directrice, chargée des musées, à la direction générale des patrimoines, Jean-Pierre SIMON directeur, chargé des arts plastiques, à la direction générale de la création artistique, Nicolas GEORGES directeur, chargé du livre et de la lecture, à la direction générale des médias et des industries culturelles. HEC, Guillaume Boudy est confirmé dans ses fonctions de secrétaire général du ministère, poste qu'il occupe après avoir été notamment, de 2005 à 2007, directeur général de la Cité des sciences et de l'industrie. Philippe Béval, énarque, a été notamment directeur général de la Bibliothèque nationale de France, directeur des Archives de France. Il est président de l'Institut national du patrimoine. Georges-François Hirsch, après une carrière consacrée principalement à l'administration d'institutions musicales, était directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles au ministère. Lui échoit l'ensemble de la création, intégrant les arts plastiques à sa responsabilité. Laurence Franceschini, énarque, était déjà directrice du développement des médias. Elle voit tomber dans son escarcelle les industries culturelles.

L'organigramme du ministère de la culture et de la communication est désormais le suivant :

LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE RESTE PARISIENNE

RENDEZ-VOUS

LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES CULTURELLES

Les coopérations entre le ministère de la culture et les collectivités territoriales (1959-2009)
Colloque coordonné par Philippe Poirrier et René Rizzardo
Université de Bourgogne (Dijon).

4 et 5 février

http://mshdijon.ubourgogne.fr/msh_cnrs/Poles_thematiques/Patrimoines/Colloque_040210.htm

PATRIMOINE DE BANLIEUE

Le patrimoine de banlieue existe-t-il ? c'est à cette question que tentera de répondre une journée d'étude organisée à l'occasion des trente ans de l'écomusée du Val de Bièvre (Val de Marne).

2 février 942060 Fresnes

Tél : 33 (0)1.41.24.32.24
ecomusee@agglo-valdebievre.fr

BOAT-PEOPLE

Une exposition sur les réfugiés de la mer, des boat-people vietnamiens des années 70 à l'immigration d'aujourd'hui, accompagnée de conférences et de rencontres. Un temps fort (concert, lecture, etc.) du 2 au 9 février.

Rennes Les Champs libres

Jusqu'au 2 mai
www.boat-people.fr

Films en Bretagne, pôle images de la région, produit une enquête sur la production audiovisuelle en France. La décentralisation reste à faire

En France, la production audiovisuelle est encore concentrée à Paris, et les collectivités territoriales elles-mêmes doivent, qu'elles le veuillent ou non, composer avec cette situation. C'est le constat que dresse, dans une enquête qui fait l'objet d'une publication, Films en Bretagne, agence régionale de développement du cinéma et de l'audiovisuel.

Quelques chiffres, parmi ceux, nombreux, que l'enquête met en évidence, qui soulignent la relative impuissance des collectivités territoriales, en dépit de leur volontarisme qui s'est traduit, on le sait, par la mise en place de nombreuses structures et mécanismes de soutien.

- d'abord, la forte croissance des dépenses des collectivités territoriales. En douze ans, de 1997 à 2008, les dépenses des régions et des départements ont été multipliées par sept, pour atteindre 55 millions d'euros



- mais cette croissance a surtout profité à des sociétés de production installées en Île-de-France. En 2008, 76% des crédits leur ont été attribués. Une proportion qui correspond à celle des sociétés implantées en Île-de-France : 75% d'entre elles y sont situées, et 25% seulement dans les autres régions.

L'investissement des régions est lui-même inégal, les grandes (Nord-pas-de-Calais, Rhône-Alpes, PACA) faisant avec l'Île-

de-France l'effort le plus important. L'enquête souligne aussi que la production en région est essentiellement destinée aux chaînes locales et thématiques, et que la part de la production en région stagne (elle n'est pas supérieure en 2008 à ce qu'elle était en 2001).

L'enquête fait appel à de nombreux témoignages.

Le centralisme audiovisuel en France

www.filmsenbretagne.com

C'est Pornic qui a remporté le 9^e concours des entrées de ville organisé par la Ligue urbaine et rurale. La ville est récompensée pour l'aménagement paysager de sa principale voie de pénétration, et l'aménagement ou la réhabilitation des ZAC situées au nord de cette pénétrante. La LUR a jugé que "Le traitement d'accompagnement des voies est extrêmement soigné: souci du choix des végétaux d'espèces locales bien adaptées, recherche de colorations et de contrastes, suppression d'une prolifération publicitaire désordonnée". La 10^e édition du concours est lancée. Elle s'adresse aux collectivités territoriales de plus de 2000 habitants ainsi qu'à leurs maîtres d'œuvre. Date limite de dépôt des dossiers : 31 mars.

ligueurbainetrurale@wanadoo.fr

L'Association des Parcs naturels du Massif Central (IPAMAC) lance un appel à projets à des artistes. Objectif : dans le prolongement d'une première expérience de résidences d'artistes en 2007 - 2008 dans cinq parcs naturels régionaux du Massif Central, proposer à un collectif (soit au moins deux) d'artistes une résidence de création et de diffusion d'une œuvre artistique originale portant sur la problématique du « vivre ensemble à la campagne ». Le projet suppose un temps de résidence sur chacun des territoires partenaires, les PNR des Causses du Quercy, des Grands Causses, du Livradois Forez, de Millevaches en Limousin, des Monts d'Ardèche, et du Morvan.

Sélection du collectif en février, résidence de mars 2010 à été 2011.

Candidatures :

julia.steiner@parcs-massif-central.com

LA CHRONIQUE DE JACQUES BERTIN

LES IDÉES DE LE PEN : ÇA RECOMMENCE

Ça recommence ! Un journal du soir – que j'ai lu religieusement, pendant trente ans, puis qui fit mon navrement quotidien pendant dix ans, puis, la confiance étant perdue, que je ne lis plus maintenant que du bout des doigts, un journal du soir publie un sondage sur " l'adhésion des Français aux idées du FN ". Ce " baromètre " fonctionne depuis vingt-cinq ans. Selon une astuce minable, qui fait d'une méthode un procédé, vous allez voir.

Voilà une idée de Le Pen ; dites si vous êtes d'accord : Le Pen aime la pizza. Vous aussi ? Vous êtes fait ! Selon cette méthode scientifique, les Français trouvant qu'il y a *trop d'immigrés en France* ont " les idées de Le Pen " – ça ne se discute pas.

Pourtant je ne suis pas loin de le penser, moi, et pourtant je suis un citoyen de gauche, n'ayant au grand jamais voté pour ce type !

Je ne suis pas loin de le penser, vu que l'immigration crée des problèmes de tous genres, énormes et qui vont s'aggraver et qui devraient – auraient dû – depuis longtemps faire l'objet de politiques précises, ciblées, débattues, planifiées, quantifiées. Mais nous n'avons jamais pu seulement nommer ces problèmes ! C'était mal, souvenez-vous : vouloir parler des problèmes de l'immigration, c'était *déjà parler comme l'extrême-droite...*

Est-ce que " être pas loin " fait de moi un salaud lepéniste ? Mais bien sûr ! Le baromètre vous le dit : toute personne osant dire ou écrire des phrases comme celles que vous venez de lire partage les idées de Le Pen. Donc : méchant, malade, salaud, nazi etc. Suis-je un lepéniste ? Non. Je suis un militant de gauche et je l'ai toujours été. Merde à la fin.

De même, les sondés qui sont *partisans du rétablissement de la peine de mort* sont inscrits comme potes à Jean-Marie. Moi, je suis contre la peine de mort mais je me souviens que mon père m'avait dit un jour qu'il était plutôt pour. C'était un militant social, un homme droit, bon, honnête. C'est pourquoi je ne suis pas près de traiter de lepenistes et encore moins de salauds les gens qui autour de moi pensent mal. Par ailleurs, je n'ai pas oublié tous ces révolutionnaires, trots', maos, communistes qui m'ont bassiné depuis ma jeunesse, quand je leur opposais le coût habituel des révolutions en exécutions individuelles et collectives et autres pratiques de caves. " Il faut avoir le courage d'affronter l'histoire et les 500 000 morts nécessaires ! Tu es un mou,

un petit-bourgeois. " me répondaient ces respectueux de la vie humaine. Ah, ils étaient pour la peine de mort, eux ! Ils étaient des " révolutionnaires conséquents " ! Ils avaient une vision scientifique de l'histoire ! Je n'ai pas oublié...

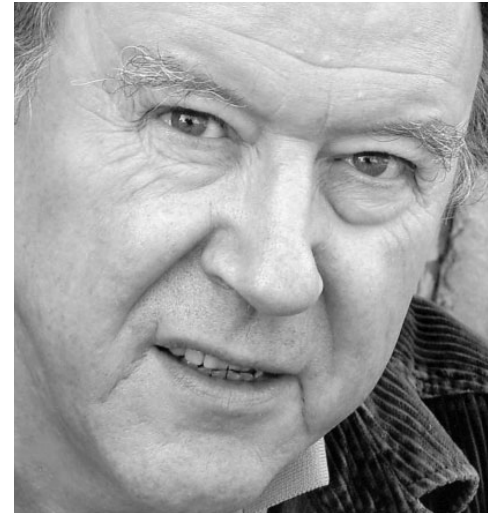
Autre idée lepeniste : *On ne se sent plus vraiment chez soi en France*. C'est assez con, comme idée, mais je me dis assez souvent ça, quand je subis les grands médias et leur suivisme naïf vis-à-vis de la culture américaine-du-nord. (Je pense en particulier à la chanson en anglais obligatoire sur les chaînes publiques de radio : un pensum, un calvaire !) Cela fait-il de moi un lepeniste ? Et sur les 37% de sondés qui osent penser ça, y'en a pas un ou deux (%) qui le disent pour le gag, vous êtes sûrs (scientifiquement) ?

Enfin, et cerise sur la tarte à la crème : *On ne défend pas assez les valeurs traditionnelles en France* est une idée du FN. L'attachement au passé commun, à des " valeurs " (pas nommées dans l'article) fait de vous un citoyen d'extrême-droite...

...Puis vous ouvrez Arte et vous avez, à longueurs de journées des documentaires sur le respect des valeurs traditionnelles chez les Tchouvatches, les Etats-Uniens, les Mondogomores et les Arapèches et bref tous les pays et cultures du monde, qui est comme chacun sait peuplé d'amis de Le Pen... Bienheureux Jean-Marie...

Le baromètre ne mentionne pas la question : *Avez-vous le sentiment d'avoir une identité nationale* ? Ils n'ont pas osé. L'année prochaine, peut-être ?

J'ai toujours admiré Le Pen. Son talent de hâbleur. Sa façon de se jouer des journalistes, son culot dans l'affirmation de ce qu'il ne faut pas dire. Il est très fort et je crois lire dans ses yeux comme il jouit d'être le méchant. Je n'ai jamais cru au danger de Le Pen - lui non plus, bien sûr. Comment une certaine gauche bobo a fait mousser ce danger dans les années 90 n'a pas fini de m'ahurir. On venait de l'extrême-gauche et on n'en pouvait plus ; on avait jeté sa gourme, il fallait maintenant devenir raisonnable, faire des carrières. On opta pour cette posture " morale " : un seul danger, Le Pen. Se faire pardonner d'avoir hier dit tant d'âneries d'extrême-gauche, se faire pardonner aujourd'hui un radical oubli du peuple (le français, qui est trop con). Trouver surtout une cause qui nous donnerait une nouvelle légitimité – ce furent l'antilepenisme et le sans-papierisme. Depuis, on ne fait plus de politique (l'art du possible, le choix



du moindre mal) ; on fait les bons contre les méchants. C'est plus simple...

Puis la suspicion sur tous ceux qui tentèrent, tentent ou tenteront de dire qu'il y a des problèmes et qu'il faut les nommer. La suspicion, cette ignominie ; je vais y revenir.

Quand on eut le deuxième tour Chirac/Le Pen, je voulus d'abord m'abstenir, afin de montrer que je ne croyais nullement à toute cette choucroute, ce discours idiot sur la menace fasciste. Je ne serais pas allé voter pour Chirac, tant je trouvais comique la situation et les manifestants qui se battaient dans la rue contre un ectoplasme rigolard. Mais j'ai fini par y aller. Pourquoi ? Pour rassurer mon fils, éduqué par moi dans le non-racisme et le respect de l'homme et des hommes, mais suréduqué par l'époque dans cette obsession anti-Le Pen. Il militait contre Le Pen – et si je ne croyais pas au danger, j'aimais qu'il fût un militant. Mon vote eut donc ce sens : non, ton père, malgré ce que t'expliquent *Le Monde* et *Libé* chaque matin, n'est pas un traître à sa jeunesse ; ne me jette pas ce regard soupçonneux ; il n'y a pas de fatalité du syndrome Doriot-Déat.

Je demande qu'on me pardonne d'avoir ainsi voté pour raisons familiales. Mais à ceux qui avaient engagé une génération dans cette lutte fausse, je ne pardonnerai jamais – et surtout pas la suspicion, planant sur tous les adultes de ma génération. Une ignominie, j'ai dit. Tu m'entends, Plenel ? Tu m'entends July ?

Bon. Ça continue et ça recommence. Ça suffit, maintenant. CA SUFFIT.

T'en fais pas mon fiston, ton papa n'est toujours pas devenu nazi. Je t'embrasse. JB

RODIN À ANGERS

RENDEZ-VOUS

LES FRAC
AUX ÉTATS-UNIS

Une exposition présentant des œuvres des Fonds régionaux d'art contemporain va circuler cette année dans trois villes du Middle West américain : Milwaukee, Chicago et Detroit. L'exposition devrait mettre principalement l'accent sur les artistes vivant en France. Son commissaire est Nicholas Frank, responsable des expositions à l'Institute of Visual Arts de Milwaukee.

5 février 18 avril Milwaukee
23 mai 8 août Chicago
10 septembre 26 décembre Detroit
info@frac-platform.com
www.frac-platform.com

LE SON DU FNAC

La place du son et de la musique dans la création : c'est, sous le titre "Diagonales", le thème d'un "parcours" d'expositions d'œuvres du Fonds national d'art contemporain dans une vingtaine de lieux d'exposition en France, en Belgique et au Luxembourg. Les œuvres exposées proviendront des collections du CNAP des années 60 à aujourd'hui.

Février 2010 à janvier 2011
Premières expositions Saint-Étienne (Cité du design et ESAD) du 11 février au 20 mars et Metz (FRAC et École d'art) du 26 février à avril
www.cnap.fr

Le musée des beaux-arts accueille, après Paris et avant Amiens, l'exposition que le musée Rodin avait consacrée au sculpteur

Le musée des beaux-arts d'Angers présente jusqu'au 28 mars l'exposition "Rodin, la fabrique du portrait, Rodin face à ses modèles", que les Parisiens ont pu voir au printemps dernier. Elle constitue la première exposition centrée sur ce thème, pourtant abondamment traité par Rodin, dans une construction très éclairante sur la manière dont le sculpteur travaillait sur ses modèles : dessins, succession de terres (particulièrement impressionnant avec la série des Clemenceau).

C'est à l'initiative du musée Rodin que l'exposition fait étape à Angers, avant de se rendre au musée de Picardie à Amiens qui doit l'accueillir en 2010. La venue de l'exposition à Angers avait sa logique : la ville de David d'Angers possède, à côté du musée des beaux-arts, une galerie consacrée au grand sculpteur local, que du reste Rodin admirait. Voilà pourquoi la commissaire de l'exposition, Aline Magnien, a eu



l'idée de proposer cette étape angevine. Avantage de la circulation de l'exposition : des coûts partagés (investissement intellectuel, catalogue, etc.), et l'opportunité pour le musée d'Angers d'accueillir une exposition qu'il n'aurait jamais pu monter seul.

En écho à Rodin, le musée des beaux-arts présente une exposition

d'Isabelle Lévénez, artiste de 40 ans née à Nantes, comprenant des vidéos et des dessins. Les dessins, à l'encre aquarelle, ont été réalisés spécialement pour l'exposition, mais s'inscrivent dans l'interrogation plus générale de l'artiste sur le corps, qui justifie cet accrochage parallèle.

Musée des beaux-arts
musees@ville.angers.fr

LE MUSÉE MAILLOL À L'HEURE DES VANITÉS

Un voyage à travers l'histoire d'un genre, de Pompéi à aujourd'hui. Une exposition ambitieuse proposée par la Fondation Dina Vierny

A l'heure où des institutions publiques sont tentées par des expositions faciles pour attirer le public, on regarde avec attention l'exposition que va présenter le musée Maillol à Paris, sous le titre "C'est la vie Vanités de Caravage à Damien Hirst".

Plus de cent cinquante œuvres seront présentées dans cette exposition, dont un Saint François en méditation du Caravage et un Saint François agenouillé de

Zurbaran. Mais aussi une mosaïque de Pompéi, Géricault, Cézanne, Picasso, Basquiat...

L'exposition retient l'attention pour au moins deux raisons. Elle démontre, d'abord, la capacité d'une institution privée à obtenir des œuvres pour une grande exposition. La Fondation Dina Vierny-Musée Maillol a une histoire, une équipe, un fonds, un réseau. Elle s'appuie pour cette exposition, en outre, sur le réseau

de sa nouvelle directrice artistique, Patricia Nitti, qui a mobilisé de nombreux soutiens italiens.

La capacité à mobiliser des œuvres est en outre accompagnée d'un discours scientifique rigoureux et ambitieux, qui parie sur la culture et la curiosité des visiteurs.

3 février au 28 juin
59-61 rue de Grenelle Paris
www.museemaillol.com

LANGUE FRANÇAISE EN 2008 : CRUCIALE AFRIQUE

Le rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française souligne que "l'avenir de la langue française se joue pour beaucoup en Afrique"

Le français poursuit son déclin au sein des institutions européennes, et la présidence française, au deuxième semestre 2008, n'aura pas eu d'effet. Le rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française constate, année après année, ce recul, devant lequel la France paraît totalement impuissante.

Le rapport ne peut donc que constater des chiffres accablants: en 2008, seuls 11,9% des documents produits par la Commission européenne étaient rédigés initialement en français, et 73,55% en anglais. Mesurons d'où on vient: en 1996, ces chiffres étaient 38% pour le français et 45,7% pour l'anglais, et en 2004 encore, on comptait 26% de documents en français pour 62% en anglais.

Ces chiffres soulignent par ailleurs la place infime occupée par les autres langues, à peine plus de 2% des documents initiaux de la Commission étant rédigés en allemand, langue du pays le plus

peuplé de l'Union.

Le français est un peu mieux traité dans d'autres institutions européennes (Parlement, Banque européenne d'investissement grâce à sa localisation à Luxembourg) et aussi mal dans d'autres (Comité des régions, Banque centrale européenne, Comité économique et social).

DÉVELOPPEMENT

Ailleurs dans le monde, la situation est plutôt plus favorable. Le français tient son rang aux Nations Unies, et résiste en Afrique, où cependant la plus grande attention est requise. "L'avenir de la langue française se joue pour beaucoup en Afrique", souligne le rapport. C'est que "vecteur des apprentissages fondamentaux dans plusieurs pays, la langue française, enjeu de cohésion sociale, tient également un rôle déterminant pour le développement économique et l'intégration régionale". Mais "la

maîtrise imparfaite de notre langue obère le développement des pays d'Afrique francophone qui accusent un retard significatif par rapport à l'Afrique anglophone".

Certes, la France n'est pas inactive, par le biais de procédures et de réseaux. Mais "dans le contexte culturel plurilingue complexe des pays africains où les systèmes éducatifs peinent à obtenir des résultats probants, où la part de francophones régresse, une réorientation de la stratégie éducative et linguistique est un objectif prioritaire. Outre un rôle auprès des élites politiques, administratives et universitaires, la langue française doit se positionner comme une langue internationale capable d'offrir un avenir universitaire et professionnel".

Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française
Délégation générale à la langue française et aux langues de France
www.dglf.culture.gouv.fr

SALON DU PATRIMOINE : LA MÉDITERRANÉE. L'édition 2010 du salon international du patrimoine culturel de Paris aura pour thème le patrimoine méditerranéen. L'objectif est de "mettre à l'honneur" les "grands projets, les réalisations architecturales et mobilières qui lui sont liés".

Le salon se tiendra du 4 au 7 novembre au Carrousel du Louvre. Il est organisé depuis 2009 par Ateliers d'Art de France, le plus important groupement français des métiers d'art.

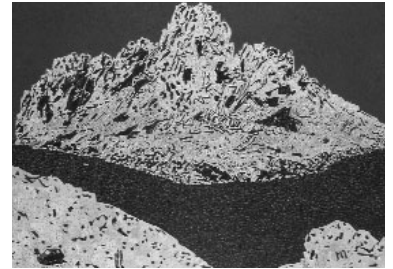
C'est le catalan qui est la langue invitée du prochain salon Expolangues à Paris (Porte de Versailles, du 3 au 6 février). Informations sur l'enseignement du catalan dans le monde, sur les régions qui le parlent, documentaires thématiques, etc.

Mairie-Conseil, service de la Caisse des Dépôts, organise, dans le cadre de "journées d'accueil" destinées aux élus des structures intercommunales, une journée sur le thème "Identités et attractivité touristique" (4 février et 6 mai). Tél. : 01 58 50 75 75 www.mairieconseils.fr

Le Musée du Louvre inaugurera le 28 janvier les vitraux qu'il a commandés à François Morellet pour un escalier de l'aile Richelieu, l'escalier dit "Lefuel", qui relie les sculptures, les peintures des Écoles du nord et les objets d'art. Une autre inauguration suivra, le 25 mars: celle du plafond peint commandé à l'Américain Cy Twombly pour la salle des bronzes grecs.

RENDEZ-VOUS

BIOULÈS À LODÈVE



L'Ile Maire I, juin 1994/ mars 1995
Musée d'art de Toulon

Le musée de Lodève (Hérault) consacre une exposition aux "Paysages du sud" de Vincent Bioulès. Une étape dans un itinéraire qui se dit "de l'abstraction à la refiguration".

Jusqu'au 4 avril
museelodeve@lodeve.com

RENZO PIANO À BORDEAUX

Arc en rêve, le centre d'architecture de Bordeaux, va consacrer une exposition à l'agence Renzo Piano. Sous le titre "Répons" qui est un hommage à l'œuvre de Pierre Boulez, ce sont quatorze projets qui seront présentés. Selon *Arc en rêve*, l'exposition "s'inscrit dans le cycle « figures imposées » d'arc en rêve portant sur les questions du paysage, du territoire et des usages".

18 février au 23 mai
Bordeaux
 tél. 33 (0)5 56 52 78 36
www.arcenreve.com

JEUNES ARCHITECTES

Les travaux des lauréats des Bourses des jeunes architectes 2008, qui avaient pour thème "Villes et solidarités contemporaines", sont présentés jusqu'au 7 mars.

Espace Fondation EDF
 6 rue Récamier Paris

MOMIX : NOUVELLE ÉTAPE POUR LE FESTIVAL JEUNE PUBLIC

RENDEZ-VOUS

L'ÉLÈVE SPECTATEUR

Dans le cadre d'un projet d'"école du spectateur" mis en place par l'Inspection académique de l'Aisne et cinq structures culturelles du département, une rencontre-débat est consacrée aux rapports entre l'école et le spectacle vivant.

3 février Gauchy
Maison de la Culture et des Loisirs
theatresaintjust@orange.fr

TEMPS DE PAROLE

Le festival "Temps de paroles", organisé par la Comédie de Valence, après les rapports Israël-Palestine et France-Algérie, consacre la troisième partie d'un triptyque aux relations entre la Russie et quelques-uns de ses anciens satellites européens.

18 au 28 janvier
www.comediedevalence.com

LE BAROQUE AU LOUVRE

Le Louvre célèbre "le printemps du baroque", c'est-à-dire la vision contemporaine et très englobante (elle intègre les Français classiques) d'une des grandes expressions de la sensibilité. Concerts, lectures, conférences, opéra (Le couronnement de Poppée), musique filmée, et une série de grands noms, William Christie, Jordi Savall, Jean-Claude Malgloire, Pascal Quignard...

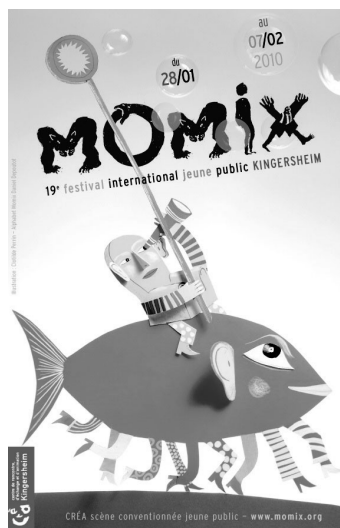
28 janvier au 1er mars
Louvre Auditorium
Tél. : 33 (0)1 40 20 55 55
www.louvre.fr

Le festival de Kingersheim, qui s'est imposé comme une référence dans le spectacle jeune public, affiche son ambition d'exigence artistique en même temps que son souci d'une diffusion grand public.

"L'idée n'est plus de faire encore meilleur, mais de porter un autre regard pour faire évoluer le projet". La 19^e édition de Momix, festival jeune public de Kingersheim (Haut-Rhin) porté par le CRÉA (Centre de rencontres, d'échanges et d'animation) voudrait marquer une étape. "Il s'agit cette année de cultiver un autre regard sur la création artistique pour faire évoluer le festival : à l'intérieur de la programmation, certaines compagnies proposant des formes moins consensuelles, des esthétiques différentes, ont été choisies pour leur audace", indique l'éditorial du dossier de presse.

NOTORIÉTÉ

Moment crucial ? en près de vingt ans, beaucoup de choses ont changé à Kingersheim et dans l'univers du spectacle jeune public. Ce dernier a conquis ses lettres de noblesse, est devenu un genre artistique à part entière. Momix, de son côté, parti d'une manifestation locale, est devenu un festival de notoriété plus que nationale, accueillant aujourd'hui parmi le public plus d'une centaine de programmeurs, explique son



directeur Philippe Schlienger. Dans cet univers complexe et contradictoire qu'est devenu le spectacle jeune public - il accentue les traits du théâtre dans la tension entre exigence artistique et projet populaire - Momix a choisi cette année de traiter de façon particulière un certain nombre de spectacles, pour les présenter aux programmeurs. L'idée, mise en œuvre avec l'ONDA : proposer un temps de rencontre avant la représentation. Philippe Schlienger précise : "on invite un accompagnateur de la compagnie (un auteur, un musicien, le

directeur d'un lieu culturel qui a donné à la compagnie des moyens pour préparer son spectacle). On va créer un dialogue entre cet accompagnateur et les professionnels, pour aider à comprendre le sens de la création". Cinq spectacles en deux jours entreront dans ce schéma.

Le CRÉA, qui porte le festival, est né il y a vingt ans de la volonté d'une équipe municipale, dans une banlieue de Mulhouse sans infrastructure culturelle, de créer un outil "associant proximité et développement culturel", explique Philippe Schlienger. Ainsi est né un équipement à la fois maison des jeunes, théâtre, école de musique, médiathèque, "à l'articulation entre éducation populaire et éducation artistique". Le CRÉA dispose d'un budget de 1,3 million d'euros. Le budget de Momix est de 400 000 euros, mais le festival bénéficie aussi de l'apport technique de la ville.

Du 28 janvier au 7 février
www.momix.org

PRIX ADO DU THÉÂTRE CONTEMPORAIN

Le rectorat de l'académie d'Amiens et la Maison du Théâtre d'Amiens ont organisé la deuxième édition du "Prix ado du théâtre contemporain". Treize classes de la région, soit près de 350 élèves, ont lu six pièces, et ont décerné le prix à *Dialogue d'un chien avec son maître sur la nécessité de mordre ses amis*, de Jean-Marie Piemme (Actes Sud-Papiers). Le lauréat rencontrera les élèves à la Maison du théâtre d'Amiens,

ainsi que dans deux nouvelles structures culturelles partenaires de l'opération, la Maison des arts et des loisirs de Laon et le Théâtre du Chevalet de Noyon, du 23 au 25 février.

Par ailleurs, avec des compagnies partenaires, les élèves apprendront à travailler le texte.

www.amiens.fr/maisondutheatre

UN MOIS CULTUREL EN BREF

7 décembre

Un trafic d'œuvres est découvert à l'hôtel des ventes Drouot à Paris. Une douzaine d'interpellations, neuf mises en examen, trois incarcérations.

9 décembre

Le Syndicat national de l'édition rejoint Antoine Gallimard, PDG des Éditions Gallimard, auteur d'une pétition en faveur de l'application d'un taux réduit de TVA au livre numérique.

11 décembre

Pose de la première pierre du Louvre-Lens, qui doit ouvrir ses portes en 2012. Il représente un investissement de 150 millions d'euros, principalement pris en charge par les collectivités locales.

11 décembre

L'État acquiert, pour le Louvre, une œuvre d'Ingres, un portrait du Comte Molé

15 décembre

Le ministre de la culture, le ministre de l'éducation nationale et l'administrateur de la Réunion des musées nationaux, Thomas Grenon, signent une convention de partenariat relatif à l'éducation artistique.

Le programme prévu par cette convention prévoit notamment la mise en place de projets éducatifs dans les musées nationaux et la production de ressources pour la classe.

Dans le même esprit, les deux ministères viennent de mettre en place sur internet un portail dédié à l'éducation artistique, prioritairement destiné aux enseignants, <http://www.histoire-image.org>. Et le ministère de la culture a créé sur cultures.fr un portail Histoire des arts "spécialement conçu pour aider les professeurs du primaire et du secondaire à enseigner l'histoire des arts en leur fournissant une sélection de ressources accessibles en ligne"

suite au verso



MONUMENTA : BOLTANSKI

Troisième artiste invité, Christian Boltanski est appelé à se confronter à la monumentalité du Grand-Palais. Il l'investit verticalement par une montagne de fripes, et horizontalement par un étalage du même matériau. De nombreuses médiatrices sont à la disposition du public pour expliquer ce que l'artiste a voulu signifier.

Christian Boltanski est un des artistes préférés de l'État et des institutions culturelles. Il a un passé, une réflexion sur le passé, mais son usage de la fripe, déjà amorcé mais qui trouve ici une dimension

exceptionnelle, ne convaincra qu'les aficionados. Le propos, obligatoirement enflé, sonne creux, et il ne suffit pas d'artifices - Boltanski a demandé que le Grand Palais ne soit pas chauffé, pour accroître le sentiment d'inconfort du visiteur, ce qui peut être interprété comme un aveu d'impuissance de l'œuvre - pour lui donner de l'épaisseur.

Cette exposition entretiendra évidemment la polémique sur le rôle que l'État s'est arrogé dans la légitimation et la promotion des artistes.

Abonnez-vous à POLICULTURES

OUI, je souhaite m'abonner à POLICULTURES

Pour une durée de :

6 mois pour 60 Euros ttc (Abonnement d'essai)

1 an pour 110 Euros ttc

2 ans pour 185 Euros ttc

Nom :

Prénom :

Société :

Fonction :

Adresse : **Personnelle** **Professionnelle**

CP : **Ville :**

POLICULTURES

Directeur de la publication et rédacteur en chef

Philippe PUJAS

Ont contribué à ce numéro :

Jacques Bertin

Philippe Poirrier, Sophie Pujas

Conception graphique :

Estève GILI

esteve.gili@free.fr

POLICULTURES

La lettre des politiques culturelles
et artistiques
est éditée par :

SPC SARL., 16, avenue du Rond-Point,
95230 Soisy-sous-Montmorency,
France.

Tél. : 33 (0)1 34 17 34 66

Courriel : policultures@wanadoo.fr
www.policultures.fr

Dépot légal à parution ISSN 1267-5091
CPPAP n° 0911 1 88372

ANTHOLOGIES DE COMBAT

repères

MUSIQUE ENREGISTRÉE : LA BAISSÉ RALENTIT

La musique enregistrée a connu au troisième trimestre 2009 une poursuite de la baisse de son chiffre d'affaires, avec un recul total de 5,8%. L'ensemble CD audio et DVD musical a enregistré une baisse de 7,8% en valeur sur la période correspondante de 2008 ; entre les mêmes trimestres de 2007 et 2008, la baisse avait été de 19,4%.

Le numérique continue de grignoter des parts de marché. Hors streaming et sonneries musicales, il atteignait 17,4 millions d'euros, ce qui représentait une hausse de 19,9%, lui faisant gagner deux points de parts de marché à 9% du total.

(source : *Observatoire de la musique/GFK*)

La France a produit en 2009 moins de films de long métrage que les deux années précédentes : 158 contre 176 en 2008 et 181 en 2007. Mais parallèlement, elle a enregistré une excellente performance pour les entrées sans les salles de cinéma : plus de 200 millions d'entrées, son meilleur niveau depuis 1982.

La fréquentation du Louvre en 2009 s'est stabilisée au niveau record atteint en 2008, soit 8,5 millions de visiteurs (8,3 en 2007). Les expositions temporaires ont connu un vif succès : 400 000 visiteurs pour "Titien, Tintoret, Véronèse", 250 000 pour "Les visiteurs du ciel".

En outre, les expositions organisées hors les murs en France et à l'étranger ont accueilli 3,5 millions de visiteurs.

Le site internet du Louvre a été consulté par 10,6 millions de visiteurs, soit 9,4% de plus qu'en 2008.

www.louvre.fr

Pour tous ! Démocratiser l'accès à la culture, 1789-2009, Grenouilleux, La passe du vent, 2009, 176 pages, 10 Euros.

Françoise Choay, Le patrimoine en questions. Anthologie pour un combat, Paris, Seuil, 2009, 215 pages, 20 Euros

La pratique éditoriale de l'anthologie présente bien des avantages : proposer aux lecteurs un corpus de textes, souvent difficiles d'accès, au service d'une démonstration. Deux anthologies récentes, explicitement militantes, répondent parfaitement à ce cahier des charges.

La première accompagne les manifestations en Rhône-Alpes que nous évoquions le mois dernier. On retrouvera dans ces pages, tous

ces textes, de Condorcet à Malraux, de Hugo à Vilar qui ancrent l'utopie de la démocratisation culturelle au cœur du modèle républicain. Mais à l'image des autres volumes de la collection " Haute mémoire ", la parole est donnée à des auteurs contemporains qui font dialoguer discours d'hier et discours d'aujourd'hui. " Le discours, soulignent Michel Kneubühler et Thierry Renard en introduction, comme prise de conscience des pouvoirs de l'orateur sur le temps, qu'il suspend, les émotions, qu'il fait naître ou qu'il tend à leur nature profonde, sur le réel, enfin, qu'il transforme, transcende, déplace, pour montrer les origines et la continuité".

La seconde, proposée par l'historienne de l'urbanisme François Choay, peut se lire comme

le complément documentaire de son ouvrage *L'Allégorie du patrimoine* (Seuil, 1992). On peut ne pas partager le pessimisme de l'auteur qui dénonce, sans toujours convaincre, le rôle des pouvoirs publics dans l'instrumentalisation économique et muséale du patrimoine. L'ouvrage regroupe les documents essentiels, qui du XIIe au XXe siècle, nous permettent de comprendre comment a émergé et s'est développé le souci de la préservation des édifices. Ces deux volumes pourront retenir l'attention des acteurs culturels, des élus, des étudiants et, plus largement, du citoyen attentif aux mutations du paysage culturel contemporain.

Philippe Poirrier
Université de Bourgogne

UN MOIS EN BREF

SUITE DE LA PAGE ONZE

17 décembre

Suspension au Centre Pompidou de la grève qui durait depuis 24 jours.

18 décembre

Le tribunal de grande instance de Paris, saisi par le groupe La Martinière, le Syndicat national de l'édition et la Société des Gens de Lettres, condamne Google pour contrefaçon, la société américaine ayant numérisé sans autorisation des ouvrages français sous droits.

22 décembre

Jérôme Lecardeur, directeur de la scène nationale de Dieppe, est nommé directeur du Théâtre Auditorium, scène nationale de Poitiers. Il succèdera le 1er septembre prochain à Denis Garnier.

23 décembre

Le Conseil des ministres renouvelle le mandat de Stéphane Martin à la présidence du musée du Quai Branly.

29 décembre

Le Conseil constitutionnel, en même temps qu'il rejette la taxe carbone telle que prévue, valide la suppression de la taxe professionnelle, et juge que le transfert de monuments de l'État à des collectivités territoriales ne doit pas être traité dans le projet de loi de finances.

8 janvier

Installation du collège de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet "HADOPI". Le collège est présidé par un membre de la Cour de cassation, Marie-Françoise

Marais.

9 janvier

Réouverture au public, après travaux de rénovation (d'un coût de 5,8 millions d'euros) des colonnes de Buren, au Palais-Royal à Paris

10 janvier

Le cinéaste Raoul Peck, ancien ministre de la culture d'Haïti, succède à Claude Miller à la tête de la FEMIS.

11 janvier

Mort d'Éric Rohmer.

15 janvier

2009, mauvaise année pour le film français à l'étranger, avec seulement 66 millions de spectateurs, soit 22% de moins qu'en 2008.